



## BIENVENUE A DESTINATION RANDO63

### REGLEMENT INTERIEUR

Destination Rando63 est affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre FFRP sous le n° 5425.

Le club est déclaré à la préfecture sous le n° n°W6340008

L'association est civilement garantie par GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

L'activité de l'association consiste à randonner en plaine où en montagne à pieds où en raquettes à neige, marche nordique , vélo er Rando douce.

Elle propose :

- des sorties à la journée.
- 1 sortie le jeudi en demi-journée
- Des sorties de 2 jours dits de Week end
- Des séjours de plusieurs jours
- Une activité Rando douce « balades douces sur courte distance et faible dénivelée »

### 1/ADHESION

Pour adhérer à l'association chaque demandeur doit obligatoirement remplir un bulletin d'adhésion daté et signé, disponible sur le site du club.

Il doit joindre à sa demande le montant de la cotisation à l'association (tableau disponible sur le site) ainsi qu'un certificat médical datant de moins de trois mois attestant de la non contre-indication à la pratique des activités proposées.

Dans le cadre d'un renouvellement de licence, la FFRP donne une validité de 3 saisons au certificat médical, sous réserve de produire l'auto-questionnaire santé dûment signé par le bénéficiaire et avoir répondu non à toutes les questions.

En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, l'adhérent fournira un certificat médical.

Cette adhésion pour le club débute le 1er septembre de l'année au 31 août de l'année suivante, l'assurance courant jusqu'au 31 décembre.

## 2 /ENCADREMENT

Toutes les activités programmées sont conduites par des animateurs bénévoles formés et brevetés randonnées pédestres, neige et rando douce.

Sur le terrain l'animateur, ou l'encadrant d'une sortie journée ou en cours de formation, est le responsable de la randonnée et prend les décisions qui s'imposent en cas d'incident ou accident.

Il doit apprécier lui même si l'itinéraire, la configuration du terrain ou les conditions météorologiques sont compatibles avec les capacités physiques des adhérents.

De même l'adhérent doit reconnaître ne pas pouvoir participer à une sortie si celle-ci lui semble peu compatible avec sa condition physique du moment.

Les photos prises lors des randonnées ne doivent pas être divulguées sur les réseaux sociaux ou autres sans le consentement de la personne sur la photo.

Les chiens même tenus en laisse ne sont pas acceptés

## 3/ENGAGEMENT

Au départ de chaque activité, le participant doit être équipé correctement en fonction de la sortie prévue.

### **SONT NOTAMMENT INDISPENSABLES:**

- \* 1 sac à dos et chaussures adaptés
- \* vêtements et protection adéquats en fonction de la météo et du lieu de l'activité (plaine-altitude..)
- \* une couverture de survie –un sifflet
- \* pharmacie personnelle
- \* Boisson minimum 2litres pour une sortie journée et nourriture adaptée à l'effort attendu
- \* les bâtons de marche sont recommandés et deviennent obligatoires pour toutes activités de montagne ou milieu enneigé

### **POUR LA RANDONNEE RAQUETTES**

- \* Le contenu du sac reste inchangé mais prévoir des Chaussures à tige haute –des guêtres
- \* Bonnet couvrant et des gants Chauds (type moufle pour les sensibles au froid)

- \* Des lunettes de soleil (protection pour l'effet neige soleil)
- \* Des hublots de ski (très efficace en cas de mauvais temps)
- \* Boisson chaude.

**La préparation de ce fond du sac est indispensable.**

**L'animateur ou l'encadrant refusera toute personne mal équipée**

La participation aux activités implique l'acceptation des décisions de l'animateur et une solidarité du groupe

Quiconque se désolidarise engage sa propre responsabilité.

Toutes randonnées organisées par un animateur ou un encadrant à titre personnel avec des adhérents, c'est-à-dire en dehors de la programmation club, ne seront en aucun cas couvert par le club.

### **FICHE DE SANTE**

**Important** : Celle-ci est disponible sur le site du club. Complétée, dès votre inscription, elle reste indispensable dans votre sac à dos, d'accès facile protégée de l'humidité

Elle sera accompagnée de votre carte vitale , carte de groupe sanguin, pièce d'identité et licence  
FFRP

### **RANDO DOUCE en cours de labellisation**

Ces sorties santé sont des marches adaptées : rythme modéré, peu de difficulté, peu de dénivelé, beaucoup de plaisir, beaucoup de rencontres et de découvertes.

Les licenciés du club sont les bienvenus, en fonction des places disponibles restantes.

Si pour des raisons météorologiques ou absence de participant santé, l'animateur sera en droit de reporter ou annuler la sortie malgré la présence de licenciés Destination Rando63 .

## **4/RANDONNEUR A L'ESSAI**

Tout nouveau randonneur peut participer à deux séances découvertes à la journée, les participants bénéficient d'une couverture d'assurance responsabilité civile valable pour ces randonnées à l'essai.

L'animateur contacte le randonneur pour préciser les modalités.

## **5/PARTICIPATION AUX WEEK END ET SEJOUR**

Seul les adhérents à une pratique régulière au sein du club seront admis aux séjours proposés par Rando63 et participer aux sorties et réunions préparatoires proposées par l'animateur responsable.

Les acomptes, de 50 euros minimum, sont à verser à l'inscription, le solde avant le séjour.

En cas d'annulation à un séjour, les acomptes versés ne sont pas remboursables sauf si cession de l'annulation en faveur d'un autre adhérent et après accord de l'animateur.

Tout remboursement de frais doit être justifié, soit pour raison médicale avec un justificatif soit en cas de force majeure.

Ne sont pas concernés par cette procédure les frais nominatifs engagés (titre de transport....)

Le solde après avis du conseil d'administration, pourra être remboursé, déduit de tous les frais engagés.

**LE MONTANT D'UN SEJOUR ou WEEK END DESTINATION 63 comprend :**

- \* Hébergement (en nombre de nuitées)
- \* La restauration (en nombre de repas)
- \* Les prestations externes aux programmes (visites, guide...)

Les montants des Week-end et séjours sont calculés au plus juste

Une réserve est constituée pour pallier à des dépenses non prévues calculées par l'animateur

Lors du bilan financier du séjour les sommes non utilisées (réserve coût inférieur, seront reversées aux participants...)

Celles-ci peuvent prendre la forme d'une réserve pour un séjour sur l'année en cours ou un remboursement avant l'AG par cheque ou virement.

Des séjours peuvent être co-organisés entre clubs de randonnée affiliés à la FFRP

## 6/REGLES ET PROCEDURE DE CO-VOITURAGE

Pour les sorties journées et demi-journées :

L'organisation du co-covoiturage est laissée à l'initiative et sous la responsabilité des participants. La rotation des voitures et Un minimum de 3 adhérents par véhicules est souhaitable.

Le tarif associatif par personne est de 1€ par tranche de 10km

EX : - 9km—1€

- 12km—2€

- 100km—10€

Au delà des 100km le tarif Michelin s'applique, chauffeur compris

L'information du coût du co-voiturage devra être communiquée aux adhérents avant la sortie.

Le kilométrage concerne l'aller/retour, péage et parking de stationnement .le montant du co-voiturage est à régler directement au chauffeur

Pour les séjours, seul les véhicules sont indemnisés

**L'ANIMATEUR DE LA SORTIE DU JOUR, DES WEED-END ET SEJOURS NE PARTICIPE PAS A CETTE CONTRIBUTION FINANCIERE.**

(Une indemnité kilométrique est en cours de discussion pour une déclaration fiscale pour les animateurs liée aux déplacements reconnaissance terrain et encadrement)

## 7/FORMATION

Afin d'inciter et de faciliter la participation des adhérents de Destination Rando63 aux stages de formations d'animateurs, une indemnisation du coût du stage peut être pris en charge par le club si le postulant s'engage moralement à organiser et animer des sorties club,

ou à participer à la vie associative du club s'il se retrouve dans l'impossibilité d'animer la randonnée.

## 8/COMMUNICATION

L'activité du club est consultable sur le site internet, la trame prévisionnelle des sorties et séjours sont inscrites sur le forum

Une fiche technique concernant les détails de la randonnée (lieu distance dénivelé... est proposée et adressée aux adhérents par courrier électronique (mails ou WhatsApp ) au plus tard le vendredi pour la sortie du dimanche

Les adhérents s'inscrivent à la randonnée selon la procédure habituelle à ce jour, WhatsApp ou forum sur le site internet.

Pas de sorties programmées durant les vacances scolaires,

Toutefois, suivant la disponibilité des animateurs, des sorties club peuvent vous être proposées.

## 9/MANQUEMENT AUX STATUTS ET AU REGLEMENT INTERIEUR

Si un membre ne se conforme pas au règlement intérieur de façon notoire :

- L'intéressé reçoit d'abord un avertissement

- Il est ensuite invité à se présenter au bureau pour fournir ses explications
- L'intéressé peut être ensuite radié par le Conseil d'Administration pour motif grave sans remboursement de sa cotisation

La radiation est notamment prononcée par le Conseil d'Administration pour :

- refus de suivre les consignes de sécurité ou décisions de l'organisation de l'animateur
- Attitude ou agissement portant préjudice à destination rando63

Ce Règlement saison 2023 /2024 est porté à la connaissance de chaque adhérent,

par courrier, internet ou remis en main propre qui l'accepte

Lors de vos achats randonnées, réservations séjours, certains partenaires FFRP vous ouvrent des réductions sympathiques, en présentant votre licence.

**BONNES RANDONNEES**

**Sylvie BERGER**

**Présidente**

**Colette BARBIER**

**Secrétaire**



